



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0657

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes - Période 2010-2016 - Avenant n° 2

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacques), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0657**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes - Période 2010-2016 - Avenant n° 2**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1816 du Conseil du 25 octobre 2010, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016. Cette délibération a été complétée par un avenant n° 1, par délibération n° 2013-4002 du Conseil du 24 juin 2013.

La Région apporte un financement à la Métropole de Lyon de 69 M€ à travers les 4 axes stratégiques suivants :

- Faire mieux vivre les hommes : engagement régional de 14 M€ sur le volet foncier en faveur d'équipement du logement social, le volet sportif et culturel, l'expérimentation de services innovants en matière de télétravail, de services en gares et pôles d'interconnexion,
- Co-construire un paysage métropolitain d'exception : engagement régional de 15,7 M€ sur les projets emblématiques tels que les Rives de Saône et l'Anneau bleu ainsi que le projet stratégique pour l'agriculture et le développement des espaces ruraux (PSADER),
- Penser l'urbanisme autour des axes de transports collectifs : engagement régional de 15 M€, à parité avec la Métropole pour compléter les financements apportés par le volet ferroviaire du contrat de projet État-Région (CPER) 2007-2013,
- Favoriser l'émergence de l'économie verte : engagement régional de 25 M€ pour garantir la compétitivité du tissu économique local, offrir aux entreprises les espaces dont elles ont besoin et soutenir l'innovation et la spécialisation comme facteurs de différenciation internationale.

La CFAC s'achèvera en octobre 2016 et un avenant est nécessaire pour ajuster les orientations de la convention et inscrire de nouveaux projets, dans le cadre des axes définis dans la convention initiale.

Axe 1 - Faire mieux vivre les hommes

La croissance économique et démographique de l'agglomération lyonnaise ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie. Pour cela, il faut accentuer les efforts en faveur du logement, du bien-être, de la cohésion sociale, de l'équilibre des territoires et de l'ambiance urbaine. Cet axe représentait un engagement régional de 14 M€. Le montant de ces crédits a été consommé à 84 %.

La Métropole de Lyon, conformément à sa politique de l'habitat, choisit de renforcer cet axe en rajoutant un programme de rénovation énergétique de l'habitat social. Ce projet représente 5 M€ d'engagement régional.

La croissance démographique a pour corollaire l'augmentation des volumes de déchets. La Métropole collecte 130 000 tonnes de déchets par an mais, du fait du coût du foncier, seuls les 7° et 9° arrondissements de Lyon bénéficient d'une déchèterie in-situ. Pour pallier ce déficit en équipement, une barge aménagée de manière adéquate pour stocker les encombrants viendrait s'amarrer pour la journée le long du quai (sur le Rhône et sur la Saône). Un dispositif éphémère d'accueil du public et de réception des déchets serait installé à proximité ou sur le haut du quai. Puis, le soir, la déchèterie fluviale rejoindrait le port Edouard Herriot pour être vidée avant de repartir le lendemain pour s'amarrer à un point différent de l'agglomération. Ce projet est évalué à 2,4 M€ dont 820 k€ d'engagement régional.

Axe 2 - Co-construire un paysage métropolitain d'exception

La préservation d'un équilibre ville/nature constitue un gage de qualité de vie, d'attractivité résidentielle et économique. La maîtrise de l'étalement urbain, la préservation des espaces verts et naturels de l'agglomération et le maintien de l'agriculture périurbaine sont des enjeux fondamentaux du développement durable. Cet axe représentait un engagement régional de 15,7 M€. Le montant de ces crédits a été consommé à 77 %.

Le projet global de l'Anneau bleu comprend 12 projets. Cet avenant propose de réaliser 2 actions spécifiques :

- aménagement de la rive droite du canal de Miribel : il s'agit d'aménager les 17 kilomètres de berges dont 5 kilomètres sur les Communes de Rillieux la Pape et de Caluire et Cuire afin de créer une boucle en mode doux de 45 kilomètres, le long de l'eau, entre les passerelles de la Paix à l'ouest et le pont de Jons à l'est. Le coût du projet est de 1,5 M€ dont 500 k€ d'engagement régional,

- navette électrique du canal de Jonage : une navette fluviale, électro-solaire, portée par le Syndicat du canal de Jonage est appontée sur la base nautique de Meyzieu. Il s'agit aujourd'hui de terminer les 6 embarcadères qu'elle desservira. Pour cela, la participation au financement du projet s'inscrit dans la valorisation des usages du canal : 300 k€ par la Région Rhône-Alpes et 300 k€ par la Métropole de Lyon au titre de sa compétence haltes fluviales. Une délibération spécifique de la Métropole doit permettre, au cours du présent Conseil, d'individualiser l'autorisation de programme rendue nécessaire par ce projet.

Par ailleurs, un nouveau projet est introduit dans cet axe : la réalisation d'une halte fluviale quai Fillon, en partenariat avec Voies navigables de France et dans le cadre du plan Rhône de la Métropole de Lyon. Il s'agit de renforcer la capacité d'accueil des croisières fluviales au sein de l'agglomération dans le cadre du schéma approuvé par le Conseil de Communauté en septembre 2013. En l'occurrence, la halte du quai Fillon se situe dans le parc de Gerland et pourra être utilisée 24 h/24 h, toute l'année. Le coût du projet est de 800 k€ dont 300 k€ d'engagement régional.

Enfin, pour permettre à la Métropole de Lyon de mettre en œuvre sa politique de soutien à l'agriculture périurbaine, un projet stratégique pour l'agriculture et le développement des espaces ruraux (PSADER) est développé en complément avec la Région Rhône-Alpes. L'avenant au titre du PSADER est présenté conjointement au Conseil métropolitain du 21 septembre 2015.

Axe 3 - Penser le développement urbain autour des transports collectifs

Les déplacements représentent environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. La Métropole de Lyon favorise les alternatives crédibles à la voiture en maillant le territoire par des transports en commun et en favorisant l'utilisation des modes doux. Cet axe représentait un engagement régional de 15 M€ (montant complémentaire à celui du CPER 2007-2013). Le montant de ces crédits a été consommé à 50,2 %.

La Métropole de Lyon est particulièrement impliquée pour créer de nouvelles haltes ferroviaires, améliorer l'accessibilité, le confort et la sécurité des gares et pour développer des parcs relais.

Il s'agit de mettre à jour la liste des sites de projets qui pourront être réalisés avant la fin du contrat CFAC compte tenu, notamment, des plannings d'intervention de SNCF Réseau et SNCF Mobilité pour le réseau ferroviaire.

Dans ce cadre, ont été retenus :

- aménagements d'itinéraires cyclables de rabattement vers les gares : 2,335 M€ d'engagement régional pour un coût total de 6 M€,

- jalonnement ViaRhôna : 200 k€ d'engagement régional,
- études pour le pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache et Vénissieux - Urbagare volet PEM : 600 k€ d'engagement régional,
- Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) : Rillieux la Pape-accessibilité et souterrain, Givors-ville pôle d'échanges, Irigny-halte d'Yvours : 5,53 M€ d'engagement régional. Ces projets feront l'objet de conventions financières globales et *ad hoc* entre les parties prenantes avant la fin de la convention CFAC,
- Onlymoov : La politique de report modal sera également favorisée avec le site Onlymoov qui permet d'apporter une information fiable sur le trafic tout en développant les modes doux et les transports en commun. La Métropole de Lyon mobilisera 1,2 M€ dont 0,6 M€ d'engagement régional.

Axe 4 - Favoriser l'émergence d'une économie verte

Le projet économique territorial s'appuie sur les 3 objectifs suivants :

- garantir la compétitivité du tissu économique local, afin de permettre aux entreprises du territoire de se développer de manière optimale et de les accompagner dans leur croissance,
- offrir aux entreprises les espaces dont elles ont besoin : la territorialisation de l'action économique de la Métropole a été transcrite dans le cadre d'une démarche transversale et partenariale : le schéma d'accueil des entreprises (SAE),
- miser sur l'innovation et la spécialisation comme facteurs de différenciation internationale en confortant les pôles de compétitivité, en misant sur l'innovation, en favorisant la recherche et le partenariat avec l'université et en soutenant les secteurs porteurs de croissance.

Cet axe représentait un engagement régional de 25 M€. Le montant de ces crédits a été consommé à 45,1 %.

Il s'agit de compléter les actions contenues dans cet axe 4 dans le cadre des 3 objectifs initiaux :

- Garantir la compétitivité du tissu économique local :

. le marché du travail s'est dégradé sur l'espace de la Métropole de Lyon depuis 2011 et le nombre de bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) a beaucoup augmenté. L'action de la Métropole doit donc se concentrer pour lever les freins principaux à l'emploi, qu'il s'agisse de la mobilité ou de la formation des personnes en insertion. Pour ce projet, la Métropole propose de mobiliser 2 M€ dont 0,84 M€ d'engagement régional,

. la loi du 31 juillet 2014 définit les principes de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il s'agit, pour satisfaire un objectif d'utilité sociale, d'apporter un soutien à des personnes vulnérables et/ou de contribuer à la préservation du lien social sur un territoire déterminé. La Communauté urbaine a créé le pôle d'innovation sociale fin 2014. Il s'installera rue de Marseille à partir de janvier 2016. Pour ce programme de solidarité, l'engagement régional est de 70 k€.

- Offrir aux entreprises les espaces dont elles ont besoin :

. la filière gastronomique est une filière d'excellence du lyonnais ; en tant que filière source d'innovations, créatrice potentielle d'emplois, sa mise en valeur se fera dans le cadre de la création de la Cité internationale de la gastronomie et du projet de l'Hôtel Dieu à Lyon. La phase 1 de ce projet, qui représente 1 M€ d'engagement régional, s'organise entre un lieu d'exposition des cultures culinaires du monde, un espace de démonstration alliant cours et formations et un centre de ressources propre à valoriser les différentes filières,

. le programme "big booster" dont le but, en collaboration avec Boston aux USA, est de positionner la Métropole de Lyon sur la carte des start-up et de l'innovation. A ces fins, Lyon organise, entre 2015/2016, un challenge qui aboutira à sélectionner une vingtaine de start-up qui devront se confronter au marché américain de Boston en février 2016. Ce projet est valorisé à 700 k€ dont 350 k€ d'engagement régional,

. poursuite du projet des 3 pépinières d'entreprises à Givors, Neuville sur Saône et Lyon-La Duchère afin d'équilibrer la couverture territoriale de l'agglomération avec de nouveaux outils immobiliers qui accueilleront les jeunes entreprises et les aideront à se développer et se pérenniser. La participation de la Région au financement des études de ce projet est ramenée à 434 k€.

- Miser sur l'innovation et la spécialisation comme facteurs de différenciation internationale :

. la Cité scolaire internationale (CSI) de Gerland a été construite en 1992. En 2014, elle accueillait 2011 élèves se répartissant à 24 % dans le primaire, 35 % pour le collège et 42 % pour le lycée. Le succès indéniable de cet établissement qui est contraint, faute de place, de refuser des élèves en primaire et collège, implique une extension de ses locaux. Pour la fin de la CFAC, il est proposé de réaliser la phase 1 de ce projet pour un montant global de 2,8 M€ répartis entre la Métropole, la Région et la Ville de Lyon à parts égales,

. diverses enquêtes statistiques menées dans la région démontrent les besoins accrus de cadres aux profils technico-commerciaux. Les différents clusters (Syntec, UIMM, Aerospace) confirment l'intérêt d'un cursus de ce type pour leurs entreprises ressortissantes. L'Ecole supérieure de technologie et des affaires (ESTA) Lyon a été créée pour pallier ce manque dès la rentrée 2015 ; elle formera, à Ecully, à un cursus Bac + 5 dans le cadre d'une organisation pensée par et pour les entreprises du territoire. Ce projet, valorisé à 4,5 M€, fera l'objet d'un engagement de la Métropole comme de la Région d'un montant de 0,3 M€,

. convaincu qu'il faut, en France, favoriser l'émergence de start-up numériques à succès pour générer de la valeur économique et des emplois, le Gouvernement a créé l'initiative French Tech fin 2013 et sélectionné 13 Métropoles afin de porter ce projet. Dans ce cadre, la Métropole de Lyon a choisi d'établir le lieu d'accueil des start-up numériques sur la Halle Girard au cœur de la Confluence. Ce projet, porté par la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence, demande un engagement régional de 3,2 M€.

Chacune des actions financées dans ce dispositif contractuel fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et d'une décision individuelle de sa Commission permanente. Pour la Métropole de Lyon, chaque projet financé en investissement fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme votée en Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées à la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC),
- b) - l'avenant à la CFAC à passer entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.